

Création du ROD :

Réseau des Organisations du Documentaire

Nous, auteurs, réalisateurs et producteurs de documentaires, avons décidé de créer le **ROD : Réseau des Organisations du Documentaire**, pour assurer la pérennité et l'essor du documentaire sur les chaînes des télévisions publiques.

Sa vocation est de se préoccuper des politiques publiques en matière de documentaire. Ses objectifs immédiats sont de prendre position, de promouvoir et d'attirer l'attention des pouvoirs publics, des responsables de la télévision, de la presse, voire des publics sur :

- la nécessité d'une **diversité des formes, des contenus, des approches, des regards et des programmations** sur les chaînes de télévision de service public,

- **les enjeux de la (re)définition de la notion d'œuvre audiovisuelle** et les risques afférents aux glissements de sens des notions de « documentaire » et de « création ». Ces appellations renvoient à des terminologies officielles qui déterminent les mécanismes de financement du documentaire.

La vocation du ROD est également d'**interpeller les pouvoirs publics et les politiques**, notamment les candidats aux élections, sur la question de la **télévision publique et sur la politique culturelle et de création en matière de documentaires**.

Dès aujourd'hui, nous souhaitons réagir à plusieurs évolutions récentes et émettre des propositions.

Il n'y a jamais eu autant de programmes appelés « documentaires » sur les principales chaînes de télévision de service public – et bénéficiant, à ce titre, de ses mécanismes de financement – alors qu'ils relèvent de plus en plus souvent du divertissement ou du journalisme.

Tout reportage – indépendamment de sa qualité – tend à être renommé « documentaire ». Le suivi de la programmation des « cases » consacrées au « documentaire » sur France 2 et France 3 pendant les huit derniers mois a montré plusieurs tendances :

- De plus en plus souvent, leurs sujets correspondent aux découpages en catégories préétablies de la fiction télévisée (la police, les médecins, les pompiers, les professeurs...)
- Ils se « people-isent » en ayant recours à des « célébrités » pour accroître l'audimat.
- Ils sont souvent réalisés dans des temps trop courts, ou par des agences de presse dont les pratiques sont celles du reportage.

Pour nombre de responsables de chaînes ou de programmes télévisés, « le documentaire » se résume en toute bonne foi à « Envoyé spécial » ou autres reportages. Ainsi pensent-ils que la politique actuellement mise en œuvre sur les chaînes permettrait de sortir « le documentaire » de sa confidentialité passée. Il n'en est rien.

Les cases qui dépendent moins de l'audimat et qui permettraient, par voie de conséquence, de diffuser des films singuliers ou hors format et des émissions qui n'entrent dans aucune programmation préétablie, ont été supprimées de fait.

Les tendances soulignées plus haut s'accompagnent de celle qui consiste à écarter les documentaires qui n'entrent pas dans cette nouvelle « norme ». Il n'y a jamais eu autant d'affirmations selon lesquelles la télévision a une politique en faveur de la « création » **mais il n'y a jamais eu moins d'œuvres, d'auteurs, de diversité d'écritures sur les chaînes de télévision de service public.**

La télévision de service public ne peut continuer à tendre vers, au pire, une simple télévision de divertissement et, au mieux, un didactisme bien-pensant, et ceci au détriment de toute autre ambition.

Nous nous inquiétons, par ailleurs, de la tendance au sein du CSA d'entériner l'extension progressive de la notion d'œuvre sur laquelle repose l'existence de documentaires à la télévision, aux magazines de reportages et aux émissions de jeux.

Il ne s'agit pas tant d'accuser que d'alerter les responsables des télévisions et les « sages » de l'audiovisuel.

Le ROD soutient qu'une télévision « habitée » est encore possible et que la diversité des regards et des approches à la télévision de service public doit impérativement être préservée.

Le ROD propose de travailler avec les présidents et directeurs des chaînes et avec les responsables des programmes à une redéfinition de la politique du documentaire.

Nous affirmons qu'il n'y a pas de démocratie sans liberté de création.

Pour le ROD (Réseau des Organisations du Documentaire) :

Addoc (Association des cinéastes documentaristes), C7 (Club du 7 octobre), SRF(Société des Réalisateurs de Films), USPA (Union Syndicale de la Production Audiovisuelle), Les Électrons Libres

Michel Andrieu, Simone Bitton, Xavier Carniaux, Emmanuel Descombes, Sandrine Dewez, Denis Freyd, Anne Galland, Mika Gianotti, Blanche Guichou, Frank Eskenazi, Fabrice Estève, Sophie Goupil, Mireille Hannon, Aline Holcman, Yves Jeuland, Pascale Krief, Daniel Kupferstein, Serge Lalou, Pierre-Oscar Levy, Marie Maffre, José Maldavsky, Arnaud de Mezamat, Martin Meissonnier, Olivier Mille, Andrew Orr, Jacques Peskine, Paul Rozenberg, Abraham Ségal, Fabienne Servan-Schreiber, Jean-Pierre Thorn, Anja Unger, Patrick Winocour.